

ABONNEMENT.
 SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 30 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS,
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Janvier 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi. — La proposition de modifier l'article 46 de la loi sur la presse est prise en considération. La Chambre ajourne, sur la demande du ministre de la guerre, l'examen de la proposition de loi de M. Armez relative au changement de l'article 40 de la loi du recrutement. Voici à ce sujet les paroles que M. le général Campe- non a prononcées :

« Je demande l'ajournement jusqu'au dépôt par le gouvernement d'une série de projets de loi militaires en tête desquels figurera la réduction du service à trois ans et la répartition équitable des charges mili- taires.

Les événements d'Afrique indiquent la nécessité de recruter l'armée d'Afrique avec des éléments plus solides et d'avoir à la dis- position du pays un corps d'armée toujours disponible. (Très-bien !)

Il convient aussi d'envisager le cas où la République aurait un effort à produire sur un point donné sans mettre en jeu tou- tes ses forces. Un projet de loi sera déposé pour autoriser le gouvernement à mobiliser particulièrement les réserves.

La formation d'une artillerie de forte- resse sera également l'objet d'une propo- sition.

Cet ensemble de réformes constituera un progrès sérieux et répondra aux intérêts de la République et de l'armée. (Applaudis- sements.)

L'ajournement demandé par le ministre est prononcé.

La séance est levée.

Chronique générale.

Il ne suffit pas que notre politique inté- rieure soit dévoyée, et que le pays, consterné de ce qui se passe, se demande où va nous mener le gouvernement sans cons- cience qui se nomme l'opportunisme ; du dehors, il nous arrive les nouvelles les plus alarmantes qui nous apprennent que les actes diplomatiques de M. Gambetta, mi- nistre des affaires étrangères, sont aussi sévèrement jugées en Europe que son atti- tude de président du conseil en France.

D'après les renseignements très-tristes que nous avons, les gouvernements de Berlin et de Vienne auraient adressé au gouverne- ment de Paris une note excessivement raide, relativement à l'attitude de la France et de l'Angleterre en Egypte.

Ladite note aurait été communiquée à toutes les puissances européennes.

Il y serait dit, très-catégoriquement, que, surtout depuis l'établissement du canal de Suez, la question égyptienne est devenue une question européenne, et qu'il n'est pas possible aux autres puissances de permettre que l'Angleterre et la France seules s'arrogent le droit de régler les conditions dans lesquelles l'Egypte doit vivre.

Cette note ajouterait que l'Allemagne et l'Autriche sont également décidées à ne pas souffrir que la question égyptienne soit ré- glée en dehors d'elles, et les deux puis- sances réclament la réunion d'un Congrès.

Non-seulement la Turquie a réclaté contre l'intervention imprudente et hâtive de la France et de l'Angleterre, mais déjà la Russie a donné son adhésion pleine et en- tière aux propositions de M. de Bismark.

L'accord des trois empereurs est donc complet.

Et, évidemment, l'Italie va profiter de cet incident considérable pour appuyer sa fai- blesse sur cette triple et formidable alliance.

Que nous restera-t-il ?

Ou bien, effrayé des conséquences de son initiative, le gouvernement de la Républi- que reculera, ce qui est honteux ;

Ou bien il résistera à la pression de tou- tes les puissances de l'Europe liguées contre nous.

Et alors ne serait-ce pas la guerre, plus terrible qu'en 1870, l'invasion dans des conditions trois fois plus désastreuses ?

Comment les républicains sortiront-ils la France de là ?

Hier, au Sénat, M. Léon Say a été élu président par 441 voix. Tout l'ancien bu- reau a été réélu, sauf M. Clément.

Le projet de budget pour l'exercice 1883 excède de 418 millions en dépenses celui de 1882. Il s'élève à 2,972,000,000 de francs en dépenses et à 2,976,500,000 francs en recettes. Aucun dégrèvement n'est pro- posé. Que sont devenues les belles promes- ses de la période électorale et les déclara- tions du « grand » ministère ?

Le National publie la note suivante :

« Nous apprenons que plusieurs dépu- tés, en présence de l'inaction voulue du gou- vernement, sont résolus à déposer de suite, en vertu de leur droit d'initiative, les projets de loi relatifs à la magistrature, à l'armée et aux finances, estimant que ces réformes sont, pour l'opinion publique, plus urgentes et plus intéressantes que les chinoïseries du projet de révision. »

La menace est formelle. Que fera M. Gam- betta pour parer ce coup de Jarnac parle- mentaire ? Nous ne savons, mais constatons avec le National, la France et le Télégraphe, que la popularité s'enfuit à tire d'aile, et que la majorité espérée ne se dessine pas encore.

La droite est résolue à demander le scru- tin secret lors du futur vote relatif au scrutin de liste.

D'après Paris, M. Gambetta a dit aux dé- légués de la gauche radicale que la dissolu- tion anticipée était impossible : 1° parce que, si le cabinet reste aux affaires, il a la majo- rité ; 2° parce que M. Grévy, au lendemain de son élection à la présidence, a pris l'en- gagement de ne pas user du droit de disso- lution.

Le Journal de Rome, d'après sa correspon- dance de Paris, affirme que ces jours-ci l'impératrice d'Allemagne a écrit à une amie résidant en France que le désir de l'Empe- reur est de voir améliorer la situation du Pape. Elle ajoute même que l'Empereur tra- vaille à une nouvelle convention dans ce but. L'impératrice Augusta, en finissant, fait allusion à certaines « éventualités graves », sur lesquelles le correspondant du Journal de Rome croit plus prudent de garder le si- lence.

Cette feuille termine par une réflexion fort juste, c'est que la révélation de cette lettre n'a dû être faite que du consentement de l'Impératrice.

On sait que M. Paul Bert, ministre de l'instruction publique et des cultes, prépare un projet de loi relatif aux dispositions du Concordat, et destiné à donner une sanction effective aux poursuites exercées par le gou- vernement contre les membres du clergé.

On nous apprend que l'appel comme d'abus devant le conseil d'Etat sera rem- placé purement et simplement par l'amende et la prison.

Un décret de M. Jules Grévy, rendu sur la proposition du ministre des cultes, retire à l'archevêque de Sens la concession, faite à ses prédécesseurs, depuis 1823, d'une par- tie du couvent Sainte-Marie, pour être af- fectée au Petit-Séminaire. Cet immeuble est rendu à la commune d'Auxerre pour en disposer à sa guise.

Le prétexte invoqué par M. Paul Bert est que « le Petit-Séminaire a cessé d'être ex-

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XI

LA LINOTTE ET L'ÉTOURNEAU.

Délicieux instants ! et qui reposaient avec un charme indicible du fiévreux farniente parisien. Quel métier que de tuer le temps ! quelle fati- gue que ne rien faire ! quelle lassitude qu'ignorer le travail ! Et quel poids maussade que celui de l'oisiveté, détestable conseiller !

S'il était blasé sur toutes autres choses, Manuel ne l'était point sur le sentiment délicat qui le rap- prochait de Laure, appuyée à son bras, mainte- nant, et qui le conduisait, à travers bois, vers le précipice de Grand-Pré.

Gordien suivait, causant avec la comtesse sa mère.

M^{lle} Fluviane venait ensuite, menant Suzanne par la main.

Enfin, fort en arrière, le comte et le docteur fermaient la marche.

En avant, jeunesse, gaieté, confiance, doux pro-

pos contenus par le sentiment des convenances les plus parfaites, réticences sans obscurité, puis- qu'elles s'enveloppaient de l'éclat des tendres es- poirs.

En arrière, vieillesse, raison, expérience, juge- ments froidement sévères exprimés enfin avec pré- cision, conclusions pénibles qui entouraient d'un voile sombre cet avenir que Laure et Manuel croyaient si près d'eux.

En avant, le rêve suave savouré par deux cœurs épris.

En arrière, l'amère réalité.

Au récit de l'accident qui avait failli coûter la vie à Jacques Bernard, Manuel s'était écrié avec feu :

— L'heureux garçon ! Que n'ai-je été à sa place !

— Nous n'avons pas oublié, dit Laure, que vous savez sauver, vous aussi.

— Mais c'est vous, mademoiselle, que Jacques Bernard a sauvée !

Manuel n'avait presque rien à dire de l'emploi de son temps élégamment gaspillé. Relater des exploits de club, des coups de lansquenet, des sottises comme celles de son cousin le vicomte d'Ernout ; parler des causes trop piquantes qui occasionnent les querelles et les duels de ces messieurs, impossible, fastidieux ou même malséant. Il questionnait donc. Et Laure répondait par ce qui occupait son père depuis leur établissement à Soreillac.

Le comte s'était fait nommer maire de la com- mune.

— Légitime ambition ! dit Manuel avec une légère teinte d'ironie. Du reste, ajouta-t-il gaiement, c'est le meilleur moyen d'empêcher quelque butor de l'être.

— Mon père n'a pas pensé à ce précieux avan- tage.

— Nous avons au club plus de vingt-cinq maires qui, ne se souciant pas d'être tarabustés par des rus- tres, s'honorent de ne jamais ceindre leur écharpe. Les adjoints font les corvées et bénissent les unions en nasillant le Code. Le marquis d'Ismaël n'a jamais consacré légalement d'autre mariage que celui de sa propre fille.

Après un temps bien senti, Manuel ajouta :

— Cette grave cérémonie eut lieu, le soir, après souper ; on faisait le whist. Les témoins, entre deux robbes, écoutaient peu ou prou ; l'on avait fait monter de la cuisine le secrétaire de la mairie qui griffonna le registre sur lequel nous signâmes tous après : oui, M. le marquis, jeté aux échos par la belle voix de basse du conjoint, et le petit : oui, papa, roucoulé en riant par la voix argentine de la conjointe.

— Je crois y être, dit Laure, qui rougit d'en avoir dit autant.

— Je vous prie de croire, mademoiselle, que le lendemain, à l'église, notre genre d'émotion fut

très-différent. La mariée pleurait à chaudes lar- mes ; sa mère qui, la veille au soir, riait de si bon cœur, nous attendrit, tant que nous étions, par ses sanglots qu'elle ne parvenait pas à contenir. Le curé de la paroisse était un de ces prêtres vénéra- bles dont le seul aspect inspire des sentiments pieux. Son petit discours plein d'onction fut un chef-d'œuvre de sensibilité.

— Le curé de Soreillac, dit Laure, est de tous points semblable à celui que vous dépeignez.

— Ah ! tant mieux ! répartit Manuel.

Et Laure baissa les yeux.

— Je vous remercie, docteur, de ce que vous me déclarez enfin sans détours, répondait le comte du Hêtre aux observations trop fondées de son hôte. Je m'étais bien dit tout cela moi-même, mais je ne voulais pas m'entendre.

— Nous sommes tous ainsi faits, mon cher du Hêtre. Nous aimons nos indulgences avec une pré- dilection aveugle.

— Oui, bien aveugle ! répéta le comte en soupi- rant.

— Si je n'étais pas votre ami sincère et ardent, et si, pénétré comme vous l'êtes de la pensée de salut qui nous guide, vous n'entrepreniez pas ici une expérience humanitaire du plus grand intérêt, je me serais tu, je vous le confesse. Entré l'arbre et l'écorce...

clusivement destiné à faciliter le recrutement du clergé ; » et qu'il « fait concurrence au collège communal. »

On ne pourra pas dire que la République mette beaucoup de générosité à favoriser la diffusion de l'enseignement. Le Petit-Séminaire d'Auxerre est condamné, parce qu'il a trop d'élèves ; M. Paul Bert le déclare sans détour. C'est un cynisme.

Au point de vue légal, nous voudrions que M. le ministre voulût bien prouver qu'un Petit-Séminaire doit être « exclusivement » affecté au recrutement du clergé. C'est lui, sans doute, qui imagine le mot *exclusivement*.

Les journaux d'Auxerre nous apportent d'intéressants détails sur la mesure de spoliation qui prive le diocèse des bâtiments jusqu'à ce jour affectés au Petit-Séminaire.

La *Petite République*, d'Auxerre, nous apprend que la confiscation a pour objet de permettre l'installation du nouveau lycée de filles. On appréciera son langage et les naïvetés de sa haine :

« La ville d'Auxerre est réintégrée dans la possession et libre disposition des bâtiments du petit séminaire ! Nous avons publié le décret hier ! — M. l'archevêque de Sens a jusqu'en août pour vider les lieux ! et transporter ailleurs ses jeunes séminaristes ! Sept mois d'attente encore avant d'être définitivement débarrassés ! C'est encore long, sans doute ! L'étude des projets d'assainissement et de transformation nous fera prendre patience !

Le collège de jeunes filles pourra y être installé plus grandement, sans nuire à d'autres services. On cherchait depuis longtemps une salle pour les réunions, les conférences, etc. La chapelle conviendra merveilleusement à cet objet quand elle aura été débarrassée du matériel religieux qui l'encombre et la fait paraître moins vaste qu'elle ne l'est en réalité. »

D'autre part, la *Bourgogne* nous renseigne ainsi sur les circonstances qui auraient accompagné la décision annoncée par M. Paul Bert à la table d'un frère et ami :

« On avait bien mangé et surtout bien bu, quand la conversation fut naturellement amenée sur le petit séminaire.

« — Et ces colatins, dit l'amphitryon, est-ce que vous n'allez pas bientôt prendre un décret qui les dénichera ?

« — Je leur apporte ça pour leurs étrennes, répondit P. Bert en poussant un gros ricanement.

« Voilà toute l'histoire de cette spoliation. On ne s'est point occupé ni du droit ni des obligations d'un contrat antérieur, ni même des conséquences malheureuses de la dépossession.

« On était même si peu sûr de la légitimité des prétentions du conseil municipal d'Auxerre, que l'on s'est passé du conseil d'Etat. Un décret, et puis c'est tout. C'est avec les décrets que les crocheteurs enfonçaient les portes des couvents quand P. Bert disait : Paix aux curés, guerre aux moines !

« Il n'y a plus de moines aujourd'hui et c'est le tour des curés, en attendant le tour de n'importe qui. »

— Je vous sais gré, mon cher docteur, de vous être exprimé franchement et clairement.

— L'heure en est arrivée ce matin. Je suis au regret de vous contrarier ; mais, en conscience, fallait-il ne rien vous dire de votre fils, qui se gâte, et vous laisser accomplir le mariage d'un étourneau avec une linotte.

La linotte, ou plutôt la perruche, répétait très-gentiment à l'étourneau ce qu'elle ne cessait d'entendre au château. Elle exposait naïvement le système du comte son père :

— Travail, aumône et charité, organisation des secours, cotisations volontaires, suppression de la mendicité, extinction du paupérisme.

Et l'étourneau ponctuait son récit de légères interruptions telles que :

— Charmantes utopies ! — Aimables rêves creux ! — Peines bien perdues ! — Perles devant de beaux merles ! — Chimères ! — Nobles illusions ! — Folie douce !

— Le mauvais côté de ces jeux innocents, dit-il enfin, c'est que je ne vous vois pas à Paris l'hiver prochain, à moins que...

— A moins que ? répéta Laure.

Manuel sourit finement, puis tendrement, s'arrêta, regarda la jeune fille qui l'interrogeait du regard, et avec une expression chaleureuse répondit enfin :

— Devinez !

ALGERIE et TUNISIE.

L'Agence Havas est muette, mais nous trouvons dans les journaux anglais les nouvelles ci-après, dont plusieurs sont navrantes, et que nous désirons vivement voir démentir :

Sfax, 9 janvier.

Ali-ben-Khalifa, avec les Arabes appartenant aux tribus des Neffet et des Hamama, est campé à Sebka-Biban, à cinq milles environ au sud de Zerzig. Ses hommes pénètrent librement à Zerzig et y vendent des quantités de bestiaux.

Le général Legerot s'est emparé de certains notables de Sfax comme otages pour le paiement de l'indemnité de guerre et menace de prendre des mesures rigoureuses si les fonds de lui sont pas remis à la fin du mois.

Tebessa, 12 janvier.

Les préparatifs pour le départ d'une seconde colonne dirigée sur le sud de la Tunisie ont commencé ici. Le général Bonnie en prendra le commandement et quittera Tebessa le 15 février.

Les troupes françaises pénétreront dans le Djerrid par Neffa et resteront à Tunis jusqu'en avril.

La colonne se composera de huit escadrons de cavalerie, de deux bataillons de tirailleurs et d'une ou deux batteries d'artillerie de montagne, outre un corps d'irrégu- liers algériens.

Ce projet de prolongation de l'expédition tunisienne est très-impopulaire en Algérie.

(Times.)

Tunis, 12 janvier.

Le ministre d'Autriche, le baron von Tschernest, est arrivé. Un personnage, envoyé par M. Gambetta en mission secrète, est également ici.

Marseille, 12 janvier.

Le froid est si intense sur la frontière du Sahara, qu'en un jour la colonne Louis a perdu 400 chameaux.

Beaucoup de soldats sont morts, et le nombre des malades est encore plus grand. LA COLONNE DELEBECQUE A PRESQUE ENTIÈREMENT SUCCOMBÉ A LA FAMINE. Des approvisionnements sont expédiés de Mecheria et sont d'un besoin urgent. On dit que beaucoup d'hommes ont péri dans la neige et que les compagnies sont considérablement réduites.

(Daily-News.)

REVUE FINANCIÈRE.

La situation pour la dernière semaine se résume en hausse pour nos fonds publics.

De 114.48, le 5 0/0 s'est élançé à 115 ; le 3 0/0 a gagné 20 cent. à 84.45.

L'ensemble de la Bourse est sensiblement meilleur, quoique certaines valeurs soient en réaction sur la semaine précédente.

Le bilan de la Banque de France est loin d'avoir été satisfaisant, l'encaisse a diminué de 7 millions, dont 5,923,081 fr. d'argent et 251,000 fr. d'or. Les actions touchent à 5,725.

Malgré la faiblesse de la semaine, la tenue du Crédit Foncier de France n'a pas manqué d'une certaine fermeté, puisque les cours, qui étaient à 1,700, sont revenus à 1,720 ; les prêts consentis suivent toujours leur mouvement normal.

Bien que l'attention de la spéculation ait été fixée ailleurs, l'épargne en a profité pour acheter en grandes quantités des actions des Magasins de France et d'Algérie à 655.

La hausse continue sur les actions de la Société Française Financière qui sont à 1,035, coupon de 40 fr. à détacher le 1^{er} février. Peu de placements réunissent les mêmes conditions de revenu, de sécurité et de plus-value, les titres atteignent 1,600 francs et donneront 5 0/0 de revenu ; ne se négociant qu'au comptant, ils n'offrent aucun risque.

Le titre le plus parfait que l'épargne puisse acheter, c'est l'obligation de l'Hypothèque Foncière ; le prix d'achat de 500 fr. est payable 50 fr. de deux mois en deux mois, ce qui donne de grandes facilités aux capitalistes. Le revenu 5 0/0 a des garanties de premier ordre.

Malgré la baisse importante qui s'est produite ces jours-ci, les cours du Crédit Lyonnais n'ont que peu varié de 860 à 850 ; c'est en effet une valeur de placement à l'abri des brusques mouvements qui agitent le marché des valeurs de spéculation.

Il suffit de jeter les yeux sur la cote officielle pour s'apercevoir de la quantité considérable d'affaires effectuées sur les actions de la Société Nouvelle. Le doublement du capital est de nature à provoquer la hausse dont les actionnaires retireront un avantage considérable. On est à 830.

La Banque Romaine est la valeur favorite du marché qui fonde les plus grandes espérances sur cette grande institution. Durant cette huitaine, la fermeté des cours s'est maintenue à 745.

De 705 à 710, la Banque Nationale du Mexique est demandée par nos premiers capitalistes.

Les parts de la Société des Villes d'Eaux, 4, rue Chauchat, sont des titres de premier ordre qui ont pour base une affaire commerciale. Aussi les bénéfices annuels sont-ils considérables : ils s'élèvent à 18 0/0 par part du prix de 200 francs tout payés.

Quelques-unes des valeurs industrielles ont été très-touchées, il faut toutefois en excepter les bonnes valeurs.

Telles que les actions d'Alais au Rhône et à la Méditerranée, qui dans un délai fort rapproché augmenteront de 200 à 300 francs. Un coupon de 12.50 à détacher le 1^{er} mars et des dividendes de 45 à 50 francs à distribuer ensuite assurent à cette valeur un avenir exceptionnel.

Depuis le mois dernier, les titres de Rio-Tinto se sont élevés de 700 à 800. Il est hors de doute que ceux de la Compagnie d'Exploitation des Mines de Rio-Tinto suivront la même marche, car déjà à 775 elles tendent à s'élever encore.

La prospérité de la Société Générale de Fournitures Militaires est incontestable, aussi y a-t-il un avantage réel à mettre ces titres en portefeuille aux cours actuels de 525.

Bien que les transactions soient moins vives en ce moment sur la Grande Compagnie d'Assurances, les cours n'en conservent pas moins un niveau assez élevé aux environs de 700.

L'action Malétra est très-demandée à 505.

Sur le marché en Banque, les actions nouvelles des Chemins de Fer sur Routes trouvent des achats suivis.

Chronique militaire.

Soit par suite de limite d'âge, soit en conformité de l'art. 44 de la loi du 24 juillet 1873, fixant à trois ans la durée des commandements de corps d'armée, neuf généraux de division, commandants en chef, devront, en 1882, être remplacés dans leurs fonctions, savoir : 11 février, général Lefebvre, commandant le 1^{er} corps, à Lille ; général Cornat, commandant le 4^e corps, au Mans ; général de Gallifet, commandant le 9^e corps, à Tours ; général Schmitz, commandant le 12^e corps, à Limoges ; — 28 février, général Borel, commandant le 3^e corps, à Rouen ; — 20 mars, général Dumont, commandant le 18^e corps, à Bordeaux ;

— 12 juin, général Appert, commandant le 17^e corps, à Toulouse ; — 12 juillet, général Lecointe, gouverneur de Paris ; — 18 octobre, général Billot, commandant le 15^e corps, à Marseille.

Aux termes de la loi du 24 juillet 1873, le conseil des ministres peut exceptionnellement proroger sur place les pouvoirs des commandants de corps, en fonctions depuis trois ans, ou les appeler à une position analogue dans des régions différentes. Le gouvernement fera bénéficier au moins deux généraux en chef de la faculté que lui donne la législation de 1873. Il y aura donc à pourvoir à sept vacances. Elles paraissent devoir être comblées par des nominations faites parmi les généraux de division Chanzy, d'Espeilles, Février, Cerez, Forgé, Ferri-Pisani, de Bellemare, Haca, Lewal, Berge et de Miribel. (Progrès militaire.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Administration municipale de Saumur a ouvert une exposition publique des plans relatifs au concours pour les bâtiments du collège de jeunes filles.

Cette exposition, commencée aujourd'hui mardi 17 janvier, se continuera jusqu'au 24, tous les jours, de midi à 4 heures du soir.

Par décision ministérielle :

M. le général de division Cramezel de Kerhué a été nommé inspecteur général permanent de cavalerie, à Alger, en remplacement de M. le général de division Michel, mis en disponibilité sur sa demande.

LES PRIÈRES PUBLIQUES.

A Angers, d'après les journaux de cette ville, M. le préfet et le personnel administratif, les parquets de la Cour et du Tribunal de première instance brillèrent par leur absence ; par contre, les deux grands corps, la magistrature et l'armée, étaient largement représentés.

A Nantes, les fauteuils destinés à M. le préfet et à M. le maire sont restés inoccupés ; cette circonstance était l'objet de commentaires peu favorables à MM. Herbette et Colombel.

Ainsi, d'après ce que nous avons dit hier, les choses se sont passées dans ces deux villes absolument comme à Saumur, ce sont les mêmes autorités qui ont répondu aux prescriptions d'une Constitution encore existante, et les mêmes autorités qui y ont manqué. Ce qui prouve qu'en temps de République, la Constitution n'obtient pas même l'obéissance de tous ceux qui sont chargés de la faire respecter.

Dans le chef-lieu de la Touraine, nous dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, on remarquait aux prières publiques M. le préfet, M. le général Dusan et M. Lafforgue, les trois crocheteurs des R. P. Oblats. Ce n'était pas le R. P. Voirin, le crocheté, qui disait la messe. Le conseil municipal de Tours a dé-

Laure avait deviné si bien qu'elle rougit en se disant qu'aucune loi civile ni religieuse n'empêchait de se marier en automne.

— De quoi donc parlez-vous ainsi ? demanda la comtesse que leur temps d'arrêt avait rapprochée.

— De la crainte, madame, de ne pas danser ensemble à Paris, l'hiver prochain.

— Et pourquoi pas ? fit Gordien.

Manuel n'hésita pas à mettre les points sur les i : — Parce que la collaboration de M. le comte avec l'aréopage soraillacois et ses réformes roses pourraient fort bien nous retenir indéfiniment ici.

— Je vois que Laure vous a mis au courant du grand-œuvre, dit la comtesse ; mais tranquillisez-vous, mon mari sera bien obligé de passer quelque temps à Paris, ne serait-ce que comme administrateur de la Compagnie Latécoenne.

— O compagnie industrielle et commerciale ! s'écria gaiement Manuel, sois bénie ! c'est d'aujourd'hui que j'apprécie enfin ton côté philanthropique !

On approchait, en côtoyant la Sargée, des confins du terrain plat. Les bois, en s'ouvrant devant les promeneurs, allaient dévoiler à leurs yeux les pittoresques profondeurs du précipice de Grand-Pré.

Le comte, serrant la main du docteur, dit alors :

— Bien ! très-bien, et mille fois de plus, merci !

car je me félicitais du penchant prononcé qu'a pour lui ma fille Laure, et je l'aime autant que mon propre fils !

Au point même où avait eu lieu l'accident, la calèche attendait les promeneurs pour les ramener à nuit tombante au château, où le curé, en apprenant l'arrivée de Gordien, était venu pour en complimenter la comtesse. Tout le monde étant à la promenade, il entra naturellement chez Jacques Bernard qu'il félicita de son état.

— Dans trois ou quatre jours au plus tard, je pourrai sortir, monsieur le curé ! Et j'en ai grand hâte, surtout à cause de Simon qui va de plus en plus mal, à ce que m'a dit sa pauvre petite Jeanne.

Le pasteur et le jeune journalier causaient ainsi, lorsqu'entrèrent le comte et le docteur Delcambre.

Il convenait de laisser aux dames quelques instants avant de les rejoindre au salon, où l'on allumait les lampes ; la conversation reprit donc son cours accoutumé.

— Combien de gens, a dit Fléchier, font des aumônes que la vanité leur inspire ou que l'importance des pauvres arrache de leur main et non de leur cœur !

— Mais Fléchier a dit aussi : — La compassion qui accompagne l'aumône est un don plus grand que l'aumône même.

— Etymologiquement, Charité dérive du mot grec *charis*, qui veut dire grâce, élégance, charme,

et puis faveur, bon office, service, bienfait. Les païens avaient divinisé les Grâces sous le nom de *Charités*, quelques érudits, s'appuyant sur d'anciennes inscriptions où *Caritas* est écrit sans *h*, veulent pour racine *Carus*, cher, précieux, dérivant du mot hébreu qui a le même sens.

— En effet, monsieur le docteur, dit le curé, la charité, comme nous l'enseigne saint Paul, est la plus précieuse des vertus.

— Du reste, monsieur le curé, *charis* signifie aussi *aumône*.

— J'en suis bien aise, dit l'ecclésiastique en souriant.

— Et si les mots, poursuivit le docteur, ne chargeaient pas de sens, tantôt en acquérant une acception plus étendue, tantôt en restreignant cette acception, quelquefois même en la contredisant, il est certain que *faire la charité* serait l'équivalent grammatical de *faire l'aumône*, et d'autant plus que *aumône*, d'après sa racine grecque aussi, veut dire originairement *commiseration*, *compassion*, *piété*, *miséricorde*.

— A la bonne heure ! fit le curé.

— Oui, mais dans la langue française l'aumône n'est plus qu'un don fait bénévolement. Elle rentre ainsi dans la charité, car la charité est toujours aumônière, mais elle est loin d'être la charité même.

— Accordé, pourvu qu'on n'abuse pas de ces

daigné de se faire représenter près « du nommé Dieu. »

Le bureau météorologique du New-York Herald communique la dépêche suivante :

« Une dépression traverse l'Atlantique au Sud de 55 degrés et, probablement en augmentant d'énergie, elle arrivera sur la Grande-Bretagne et la France en effectant les côtes de la Norvège entre le 16 et le 18. Temps lourd, pluie et vents probablement en retour. »

ANGERS.

Grâce au zèle aussi habile que persévérant d'un amateur que chacun nomme, l'Association artistique d'Angers vient de réaliser un progrès nouveau. Dimanche prochain, dans une séance où doit se faire entendre M. Franck, organiste de Sainte-Clotilde, et deux autres artistes de Paris, les voix de la Société Sainte-Cécile d'Angers viendront se joindre à l'orchestre. Ce complément permettra d'exécuter, bientôt sans doute, le *Désert* et le *Christophe Colomb* de Félicien David, la *Création d'Haydn* et les beaux chœurs d'*Athalie* composés par M. Félix Clément.

C'est là, nous le répétons, dit l'*Union de l'Ouest*, une innovation que nous ne pouvons trop nous hâter de signaler.

Le Patriote a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, en parlant de la mort de mon ouvrier, M. de la Douellière, vous dites qu'il s'est suicidé; permettez-moi, dans l'intérêt de la mémoire de ce pauvre garçon, de rétablir les choses sous leur véritable jour.

« M. de la Douellière était un excellent ouvrier, et rien ne justifierait cet acte de désespoir; il est au contraire démontré que sa mort est due à un accident.

« La chambre de mon ouvrier étant humide, il avait l'habitude de mettre de temps en temps du charbon dans une coquille et de faire du feu.

« Mardi soir, quand il rentra, pour se coucher, dans sa chambre, il ne fit pas attention que le charbon brûlait dans la coquille. Se trouvant tout à coup saisi par l'asphyxie, il essaya, mais en vain, d'ouvrir la fenêtre, et c'est là que le lendemain je l'ai trouvé mort.

« Veuillez agréer, etc.

« BOURNÉ, tonnelier. »

BAUGE.

M. Dornoy, maire de Bauge, a donné dernièrement sa démission de maire et de membre du Conseil municipal. Il a été suivi dans sa retraite par deux conseillers, MM. Coudreuse et Léchalar.

Il y avait longtemps que M. Dornoy menaçait le Conseil et l'administration de sa démission. M. Orgerie, adjoint, a été chargé de remplir les fonctions de maire.

TOURS.

La grève des maraîchers. — Nous avons dit

définitions.

— Eh ! qui veut en abuser parmi nous ?

— Personne ! seulement je tiens à répéter, après je ne sais quel moraliste, cette règle invariable. — Ne dites jamais du mal de l'aumône, vous pécherez contre la charité.

— De hideux sectaires les ont prescrites toutes deux; nous les aimons, nous, l'une et l'autre.

— Très-bien ! très-bien ! continuez.

— Les philanthropes éclairés établissent une juste distinction; et il est certain que de sages institutions de crédit et de prévoyance, fondées par un grand esprit de charité, pourraient et devraient même diminuer de beaucoup la nécessité de l'aumône. Mais la charité, l'amour, rien ne doit l'amoindrir, car rien ne peut la remplacer.

— Messieurs, dit le curé, j'abonde tellement dans votre sens que j'ai approuvé vos essais et que je les appuie, dans la paroisse, de toute mon autorité.

— Je vous en suis profondément reconnaissant, dit le comte du Hêtre.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

que les jardiniers marchands de légumes de la ville de Tours se sont mis en grève, ne voulant pas accepter le tarif des droits de place édicté par la mairie. Jeudi, pas un n'a paru sur le marché. Les cuisinières sont navrées. Un charcutier s'arrachait les cheveux de désespoir, réclamant du persil pour accommoder ses boudins. Point de persil ! nulle carotte, pas le plus petit oignon.

A ce propos, dans son numéro de samedi dernier, le *Journal d'Indre-et-Loire* s'exprime ainsi :

« La disette de légumes continue. Ce matin, on voyait sur le marché quelques choux cabus, courant les uns après les autres, quelques poignées de salades et des choux-fleurs qui n'ont pas pris naissance sous le soleil de la Touraine. Mais des pissenlits !... Ah ! parlons-en !

« De la bouche de l'armée de cuisinières, qui arrivent sur la place avec l'espoir d'y remplir leurs paniers, jaillit, à jet continu, cette exclamation : « Ah ! mon Dieu ! Ah ! mon Dieu ! que de pissenlits !... » (On sait que les cuisinières se servent d'une autre expression, quelque peu triviale, que nous passons sous silence.)

« Ce qu'il y a de sûr, c'est que jamais, depuis l'invasion des Normands, la ville de Tours n'avait vu une pareille pluie de pissenlits. De quelque côté que se portent les regards, à l'extrémité sud de la place, on ne voit que cette plante. Mais, quelles que soient ses bonnes qualités, elle ne suffit pas à remplacer la bonne légume que les cuisinières appellent à cor et à cris, mais en vain.

« Dire les propos que tiennent ces importants fonctionnaires du sous-sol, serait beaucoup trop long. Nous retenons seulement ceci : elles blâment vertement le tarif qui a causé la disette de légumes et expriment hautement le regret de ne pas avoir le droit de voter dans les élections municipales. Elle ne se gênent pas de prononcer les mots de *coups de balai*, expression qu'on ne saurait leur reprocher, puisqu'elle se rattache intimement à la nature de leurs occupations.

« Quoi qu'il en soit, voilà la ville de Tours dans un embarras cruel. Cette absence de légumes est la proscription des pois au feu. Ah ! tarif de mon cœur ! Quelle horrible révolution tu as portée dans toutes les cuisines ! De tous les soupiraux du sous-sol s'échappent des paroles qui ne sont pas précisément des bénédictions ! »

Nous lisons dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* qui nous est parvenu ce matin :

« Comme les jours précédents, il est inutile, pour les habitants de Tours, de se rendre sur le marché pour faire leur provision de légumes. MM. les jardiniers s'abstiennent d'y paraître. »

Faits divers.

STEAMERS DISPARUS.

On écrit de Saint-Nazaire au *Petit Breton*, le 8 janvier :

« Le port de Saint-Nazaire, est sous le coup d'une vive émotion causée par les désastres des tempêtes de la fin de décembre. Trois steamers charbonniers partis de Cardiff, il y a environ quinze jours, pour porter du charbon à Saint-Nazaire, n'ont pas encore reparu. Leur perte est maintenant certaine. Plusieurs steamers partis après eux sont arrivés à Saint-Nazaire depuis plus de 10 jours, avec des avaries et du retard, mais sans avoir rencontré ces navires.

« Deux des charbonniers disparus sont anglais; le troisième, la *Zénaidé*, est français. Son armateur est M. Haentjens, de Nantes, et tout son équipage, composé de vingt hommes, est de Saint-Nazaire. Le capitaine Leray avait à son bord son gendre comme chef mécanicien. Voilà une famille absolument décapitée.

« Un comité se forme pour venir en aide aux familles des victimes. Hélas ! l'argent ne rendra pas les pères, les frères, ni les fils ! Ce métier de marin charbonnier est particulièrement dangereux. Certains steamers font jusqu'à quarante voyages par an, et l'on décharge maintenant 500 mille tonnes de charbon par an à Saint-Nazaire. Le danger vient des voyages pour ainsi dire à jour et à heure fixe, quelque soit le temps qu'il fasse. On n'attend pas une minute, et le bateau à peine déchargé est lesté avec de

l'eau et mis en route. *Time is money*; mais c'est une *money* ici bien dangereuse. »

Grâce à la température exceptionnellement douce dont nous jouissons depuis plus d'un mois, l'hiver 1881-82 pourra probablement prendre rang dans la liste des hivers chauds, dressée par l'histoire météorologique.

Cette température si élevée est, en effet, surprenante, mais elle n'est point cependant un phénomène extraordinaire et sans exemple.

En 1472, la douceur de l'hiver permit aux arbres de se couvrir de feuilles; les oiseaux couvèrent et eurent des petits en février.

L'année 1289 n'eut point d'hiver. En 1421, les arbres fleurirent au mois de mars et les vignes en avril; les cerises mûrirent dans ce dernier mois et les raisins en mai.

En 1538, les jardins furent émaillés de fleurs en janvier.

L'année 1572 offrit les mêmes faits que celle de 1472.

Il y eut des épis en 1585 à Pâques.

1607, 1609, 1643 et 1647 sont remarquables par leurs hivers très-doux.

Il n'y eut ni gelée ni neige en 1659.

Enfin la douceur de la température de l'hiver de 1781, celle des hivers 1807 et 1823 sont citées comme exceptionnelles dans tous les traités de météorologie.

Il en est de même de 1866, l'année de la grande inondation de la Seine.

On voit par là que la nomenclature des hivers chauds est peut-être aussi facile à établir que celle des hivers rigoureux.

M. Perrin, directeur du Théâtre-Français, a été condamné, le 14 janvier, en simple police, à 3 fr. par chaque contravention aux règlements de police constatés dans sa salle; il y en a 95. M. de la Rounat, directeur de l'Odéon, qui n'en a que 42, a été condamné à 4 fr. pour chacune.

La recette du premier bal de l'Opéra, qui a eu lieu samedi, est de 48,395 fr. Le nombre des voitures qui ont amené le public était de 3,968.

Une dépêche de Chambéry, 15 décembre, annonce que la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne vient d'être complètement détruite par un incendie. On a eu à déplorer la mort d'une femme dont le cadavre a été retrouvé carbonisé.

Causerie bibliographique.

La Lanterne et l'Almanach d'Arlequin

(Tours, ERNEST MAZEREAU, éditeur.)

Qui ne connaît la *Lanterne de Boquillon* ? Vous la trouvez dans toutes les gares, dans tous les kiosques, et jusque dans l'échoppe du faubourg ou du village, où elle se débite concurremment avec le tabac et l'épicerie; c'est qu'en effet cette mauvaise et pernicieuse petite brochure est devenue pour un grand nombre de pauvres gens comme une denrée de première nécessité. Elle affecte les allures d'une fausse bonhomie et imite, en en faisant la charge, le langage de l'atelier ou de la campagne; et l'ouvrier, le paysan, se laissent prendre à ces dehors débraillés qu'ils considèrent volontiers pour un aimable sans façon; il rit à ces plats calembours, dignes du treteau de la foire ou des réjouissances de banlieue, et il ne manque pas chaque dimanche de s'offrir, moyennant deux sous, quelques instants d'une distraction malsaine. Démoraliser en amusant, telle est la devise de cet affreux chiffon, et comme plus le peuple est démoralisé, plus il a perdu les saines notions politiques et sociales, et plus il est enclin à voter pour les candidats républicains, il s'ensuit que le gouvernement de la République voit d'un œil complaisant cette propagande désastreuse.

Le gouvernement laisse faire et nous ne pouvons rien empêcher; il ne nous reste par conséquent d'autre moyen que la concurrence; ils pervertissent le peuple en l'amusant; amusons-le en le moralisant; si nous ne pouvons supprimer le poison, mettons du moins à côté de lui l'antidote.

C'est à ce point de vue sans doute que se sont placés les fondateurs de la *Lanterne d'Arlequin*, et c'est par là que leur entreprise, modeste d'apparence, a une grande et noble portée.

La *Lanterne d'Arlequin* a le même format que la *Lanterne de Boquillon* et s'achète pour le même prix; comme celle-ci, et beaucoup plus abondamment encore, elle est illustrée de dessins qui expliquent et en font ressortir le texte. Là pourtant s'arrête la ressemblance; la plaisanterie d'Onésime Boquillon est lourde, grossière et souvent cynique et obscène; la critique d'Arlequin n'est pas toujours bienveillante, nos grands hommes du Grand Ministère en savent quelque chose, mais elle est vive, pimpante, alerte et spirituelle. Et au lieu de l'éternel ahuri, toujours le même, toujours immuable dans sa niaiserie fastidieuse, qui convient du reste à merveille pour traîner le héros Boquillon, quelle inépuisable galerie de types déopilants nous est présentée par Arlequin !

Ce que j'ai dit de la *Lanterne* s'applique également, et plus encore peut-être, à l'*Almanach d'Arlequin*, coquet petit volume à couverture enluminée, illustré à profusion, qui comprend cent pages et que l'on donne pour vingt centimes, quinze pour la propagande ! Combien de malheureux dans la campagne, et parfois même dans la ville, qui n'ont, de toute l'année, pas d'autre lecture que l'*Almanach* ! Et quelle excuse avons-nous de ne pas nous emparer de ces esprits honnêtes, livrés sans défense à la propagande révolutionnaire et antisociale ?

ALBERT MARON.

(Le Conservateur de la Nièvre.)

La Chambre syndicale des Agents de change publie l'avis suivant :

A partir de lundi 16 janvier présent mois, les actions de la Société Générale de Laiterie seront admises aux négociations de la Bourse au comptant.

25,000 actions de 500 fr., émises au pair, entièrement libérées et au porteur.

Epoques de jouissance : 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre de chaque année.

Jouissance courante : 1^{er} janvier 1882.

GARANTIE DE L'ÉTAT

COMPAGNIE AGRICOLE

du Dessèchement des Marais de Fos et du

COLMATAGE DE LA CRAU

(Bouches-du-Rhône)

Société anonyme en formation

AU CAPITAL de 6,000,000 de Francs

Divisé en 12,000 Actions de 500 fr.

Jouissance du 15 janvier 1882

Portant, en dehors des dividendes, garantie de 4 0/0 de l'Etat, ainsi qu'il est dit ci-après.

(Statuts déposés chez M. DUFOUR, notaire.)

L'Etat garantit à la C^{ie}, pendant 50 ans, l'intérêt à 4.65 0/0, amortissement compris, sur le capital-obligations, qui ne pourra pas excéder 24 millions (Loi du 9 août 1881).

Sur ce capital, conformément à la loi de concession, il est attribué aux actions un intérêt minimum immédiat de 4 0/0 par an, garanti par l'Etat pendant la période de mise en œuvre de la concession, soit pendant 18 années.

Le capital constitutif sera exclusivement affecté aux acquisitions de terrains.

La C^{ie} a pour objet le dessèchement des marais situés le long du canal d'Arles à Bosc, ainsi que la concession pour 99 ans d'un canal dérivé de la Durance, devant servir au dessèchement desdits marais et au colmatage des terres en friche de la Crau.

EMISSION

De 12,000 actions de 500 francs

sur lesquels on verse :

50 fr. en souscrivant;

75 fr. à la répartition.

Les 375 fr. restants seront versés au fur et à mesure des besoins de la Société, après avis donné trois mois à l'avance.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE :

Le Samedi 21 Janvier 1882

A PARIS : A la Société de Dépôts et de Comptes Courants, 2, place de l'Opéra.

— A la Société Marseillaise (succursale de Paris), 50, rue de la Chaussée-d'Antin.

— A la Caisse Centrale du Travail et de l'Épargne (Banque Populaire), 28, avenue de l'Opéra.

A MARSEILLE : A la Société Marseillaise ;

A LYON : A la Société Lyonnaise ;

A SAINT-ETIENNE : A la Société Stéphanoise ;

A BORDEAUX : A la Société Bordelaise ;

A NANCY : A la Société Nancéenne ;

A ROUEN : A la Banque Rouennaise de Dépôts.

La cote officielle aux Bourses de PARIS, LYON et MARSEILLE sera demandée.

On enverra franco sur demande le prospectus détaillé et les rapports parlementaires.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BÂTIMENTS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,**
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balaï, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.	11 h. 19 matin.
8 25 —			
11 15 —	7 39 soir.		
1 17 soir.	4 55 —		
4 55 —		9 10 soir.	
7 50 —	11 48 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTEUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin,	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir,
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin,	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 43 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JANVIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
2 1/2 %	84		40	Comptoir d'escompte	1047	50		C. gén. Transatlantique	570		
3 % amortissable	84			Crédit de France	850			Canal de Suez	2400		310
3 % amortissable nouveau	84	50		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1650		50	Société autrichienne	660		20
4 1/2 %	113	50	30	Obligations foncières 1877	349			OBLIGATIONS.			
5 %	114	20	63	Obligations communales 1879	428		5	Est	372		
Obligations du Trésor	503			Obligat. foncières 1879 3 %	425		2 50	Midi	375		
Obligations du Trésor nouvelles	502			Soc. de Crédit ind. et comm.	750			Nord	380		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	435			Crédit mobilier	792	50	62 50	Océans	372	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	499			Est	761	25	1 25 5	Paris-Lyon-Méditerranée	371	75	
— 1865, 4 %	516			Paris-Lyon-Méditerranée	1715		30	Orléans	372	25	
— 1869, 3 %	400			Midi	1295		10	Paris	375		
— 1871, 3 %	387			Nord	2190		40	Paris (Grande-Ceinture)	375		
— 1875, 4 %	513			Orléans	1290		30	Paris-Bourbonnais	372		
— 1876, 4 %	515			Ouest	830			Canal de Suez	555		
Banque de France	5060		40	Compagnie parisienne du Gaz	1590						

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ
DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforer leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce ;

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires; 2° Suppression des goudrons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goudrons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;

3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;

4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Boires, n° 5, avec cour, jardin, remise, écurie et autres servitudes.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etudes de M^{es} LAUMONIER et MÉHOUAS, notaires à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Au Coudray-Macouard, propriété de M. Gauron-Lambert,

Le dimanche 5 février 1882, à midi.

On vendra :

7,500 kilogrammes de foin et luzerne; — 39 hectolitres de vin blanc, onze hectolitres de vin rouge, récolte de 1881; — javelles et vieux païs-seaux.

Au comptant, et 10 centimes par franc en sus. (38)

A CÉDER

FONDS DE PARAPLUIES ET MERCERIE.

S'adresser à M^{me} PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (7)

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean,

SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres

UN HOMME MARIE, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An PARAIT TOUS LES DIMANCHES

FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

L'ART DE SE BIEN PORTER

du Doct^r J. GARNET, Rue Valois, 17, à Paris. — 1 vol. 2 fr. (timb.-poste) reçu franco.

Saumur, imprimerie de P. GODET.